



## Bien comprendre !



Il est devenu de plus en plus difficile pour les patients de réserver un taxi conventionné pour leurs transports. **POURQUOI ?**

Parce que la sécurité sociale veut nous faire travailler à un tarif bien inférieur à la réalité de nos dépenses qui augmentent sans cesse !

Ce tarif dans l'Occitanie correspond à une diminution du tarif réel défini par arrêté départemental de **-20%**.

Aujourd'hui pour transporter un patient, la sécurité sociale impose aux taxis conventionnées **un tarif kilométrique** sans tenir compte du temps passé avec le patient (accompagnement, dossier administratif, ...). Afin de continuer à garantir aux Français qui le nécessitent, un service de qualité, adapté à leurs besoins, aujourd'hui menacé, **nous poussons un cri d'alarme après un énième coup porté à notre activité !**

**Finalement le taxi conventionné facturera son trajet à la CPAM avec une remise finale au minimum de 20%**

**Sans compter sur le fait qu'ils veulent exclure des pathologies chroniques de l'ALD !!!!!!!**

Les services de la CNAM n'ont pas tenu compte de l'inflation annuelle et ont procédé à une augmentation moyenne d'environ 0,01 centime du kilomètre.

**Cette situation tarifaire met en péril la stabilité financière de nos entreprises !**

**LES TAXIS NE PEUVENT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE L'AUGMENTATION DES DEPENSES DE SANTE DU TRANSPORT SANITAIRE !**

## Le covoiturage médical

La CNAM va mettre en place un système de plateformes obligatoires qui réglera le transport médical assis.

Ce système privilégiera le transport partagé. Les patients seront transportés à plusieurs.

En découle des temps de **trajets rallongés, une fatigue importante** après les soins, **le secret médical potentiellement rompu** par les autres patients, **absence de service personnalisé**, etc.

Les patients ne désirant pas faire appel à ce système et préférant voyager seul devront assumer les frais de prise en charge de leur transport. Vos droits fondamentaux sont mis encore en péril.

## TAXI ET VTC

En plus de l'étranglement des entreprises de taxi généré par le transport au rabais de la patientèle, les taxis doivent faire face à une concurrence déloyale des plateformes et des chauffeurs VTC.

Absence de contrôles des autorités, maraude électronique, non-respect de la loi. A cela s'ajoute une insécurité et une violence entre concurrents qui n'est plus tolérable.

### Différence de statuts :

Pour faire simple :

VTC : Auto-entrepreneur assujéti à 27% de prélèvements obligatoires

TAXI : Entreprise individuelle assujéti à 57% de prélèvements obligatoires

Ne pas jeter sur la voie publique

